

Anna Czekaj
Université de Silésie
Katowice

Restrictive ou appositive ? — encore quelques remarques à propos des relatives

Abstract

The article concentrates on the problem of the description and classification of relative clauses, which is frequently discussed in specialist literature. Various grammar books and course books divide relative clauses into two basic types: restrictive relative clause (defining relative clauses) and non-restrictive relative clauses (non-defining relative clauses). Taking into consideration the conception of syntax based on semantic approach proposed by S. Karolak, the author considers the rightness of such a restrictive division of relative clauses and proposes the approach based on the category of use, demonstrating that one and the same clause may function as restrictive or non-restrictive depending on the context. The author provides the readers with many examples of such uses of restrictive clauses.

Keywords

Restrictive relative clauses, non-restrictive relative clauses, classification, context, use.

Le sujet que nous nous proposons d'aborder dans le présent article — la fonction et le classement des propositions relatives — n'est pas nouveau. Cependant, bien qu'elle ait été maintes fois discutée, la question posée par G. Kleiber en 1987 « faut-il continuer d'affirmer, comme l'enseigne une longue et riche tradition, qu'il y a deux types de relatives, les restrictives et les appositives ? » (G. Kleiber, 1987 : 41) paraît toujours actuelle. Dans les ouvrages destinés à l'enseignement et l'apprentissage du français, même les plus renommés, ou les plus récents, on peut toujours trouver cette division, d'après laquelle les propositions relatives restrictives ou déterminatives sont celles qui apportent une information essentielle à leur antécédent et les relatives appositives apportent un complément d'informations (cf. B. Gaillard, J.P. Colignon, 2005).

M. Grevisse explique cette distinction en termes d'extension disant que la relative déterminative ou restrictive est celle « qui restreint l'extension du terme qu'elle accompagne (la suppression de la relative modifierait profondément le message) » (M. Grevisse, 2008 : 1432) et que la relative non déterminative (explicative, descriptive, appositive) est celle qui « ne restreint pas l'extension du terme qu'elle accompagne » (M. Grevisse, 2008 : 1432) pouvant ainsi être supprimée sans modifier le message. Par conséquent, on pourrait la comparer à l'épithète détachée.

La distinction exacte entre ces deux types des relatives fait toujours l'objet de nombreuses discussions, concernant soit le bien-fondé de cette division soit la manière de la décrire. Cependant, on observe que, malgré différentes propositions d'outrepasser cette dichotomie et de remédier à ses insuffisances, les grammaires contemporaines ne cessent de reprendre ce classement, la question n'étant évidemment toujours pas réglée suffisamment. Serait-ce à cause de l'enracinement profond de la distinction en question dans la tradition, qui au fil du temps est devenue classique et, par conséquent, présente dans toutes les grammaires, non seulement celles de la langue française, ou bien c'est à cause de l'inefficacité de nouvelles solutions suggérées par de nombreux linguistes ?

Notre étude ne vise pas la comparaison ou l'évaluation de ces solutions, son objectif étant plutôt de réfléchir sur le problème touché d'un point de vue différent, évitant toute distinction rigoureuse. Pour pouvoir arriver à une conclusion, nous voudrions analyser la fonction des relatives avant tout en français en la comparant avec certains exemples polonais analogues.

Le point de vue que nous nous proposons de prendre pour base dans notre analyse est celui de S. Karolak. Ne voyant aucune différence formelle entre ces deux types des relatives, sauf l'emploi du pronom *lequel* qui, en tant que premier complément (du sujet grammatical) conviendrait plutôt aux relatives appositives, S. Karolak explique la différence entre eux à l'aide des indications sémantiques. Il part du principe que les relatives déterminatives / restrictives avec leurs antécédents nominaux forment un tout conceptuel, ce qui veut dire que les deux éléments sont nécessaires pour la description des objets car les deux prennent part à l'indication du référent. La relative déterminative restreint ainsi le sens de l'antécédent constituant un sens nouveau qui reste en relation d'inclusion par rapport au sens de l'antécédent. Les relatives appositives, par contre, accompagnent d'habitude les descriptions complètes et pour cette raison n'exercent aucune influence sur le sens (la portée, l'extension) de l'antécédent, constituant une information supplémentaire dont la suppression n'entraîne pas de modification dans la référence (S. Karolak, 2007).

En français, la différence entre ces relatives peut se manifester dans l'emploi de l'article : si la description de l'antécédent est présentée de manière univoque, cette univocité étant le résultat de l'adjonction de la relative (ou du contexte situationnel), l'antécédent devrait être précédé de l'article défini, p.ex :

- (1) *Un étudiant est entré dans le bureau → L'étudiant que le professeur attendait est entré dans le bureau.*
- (2) *Un employé m'a donné des renseignements nécessaires. → L'employé à qui je me suis adressé m'a donné des renseignements nécessaires.*
- (3) *J'ai téléphoné à un assistant. → J'ai téléphoné à l'assistant que le professeur cherchait.* (S. Karolak, 2007 : 217)

Il est pourtant évident que l'article ne peut pas être considéré comme un indicateur crédible du type de la relative. S. Karolak remarque que dans les phrases génériques par exemple, malgré l'alternance des articles — défini et indéfini, la relative sera le plus souvent restrictive car elle dénote un ensemble d'objets plus réduit par rapport à celui désigné par l'antécédent. À titre d'exemple, on peut citer les phrases du type (S. Karolak, 2007 : 218) :

- (4) *Il y a peu d'hommes qui sont contents de leur sort.*
- (5) *Un roi qui aime sont peuple en est toujours aimé.*
- (6) *Le philosophe qui est digne de son nom n'a pas de préjugés.*

La langue polonaise distingue aussi les propositions relatives restrictives (en polonais : *restryktywne / ograniczające*) et appositives (en polonais : *atrybutywne / apozycyjne*). La fonction des premières consiste à préciser (restreindre) l'extension de l'antécédent comme dans les exemples suivants (R. Grzegorczykowa, 2011 : 120) :

- (7) *Przyniosłem ci książkę, o której prosileś.*
- (8) *Je t'ai apporté le livre que tu m'avais demandé.*
- (9) *Znałem człowieka, który umiał na pamięć całego "Pana Tadeusza".*
- (10) *J'ai connu un homme qui connaissait par cœur tout "Messire Thadée".*

En ce qui concerne le deuxième type des relatives — les appositives — R. Grzegorczykowa (2011 : 119) remarque qu'elles se font voir, de la façon la plus nette, dans les situations où elles caractérisent les objets désignés déjà par l'antécédent, celui-ci étant un nom propre qui à lui seul permet d'identifier le référent. Par conséquent, toute description supplémentaire ne peut pas avoir le caractère restrictif comme dans les exemples du type :

- (11) *Paris, qui est la capitale de la France, reçoit chaque jour des milliers de visiteurs du monde entier.*

En apercevant déjà de fortes analogies dans le fonctionnement des relatives dans les deux langues, on peut voir aussi les différences, qui se rapportent surtout à deux phénomènes : la ponctuation et l'emploi des articles. Quant au premier de ces

deux faits, on remarque que le pronom relatif polonais *który*, dans toutes ses formes fléchies, doit être obligatoirement précédé d'une virgule pendant qu'en français son emploi est souvent facultatif. Si donc, pour le polonais, l'usage des virgules est nécessaire et par ce fait automatique devant chaque relative, on ne peut jamais juger de sa fonction seulement à la base du système de ponctuation. En français, le rôle de la virgule peut être décisif car « la présence de marques graphiques (qui, rappelons-le, ne sont qu'une manière de transcrire la pause intonative du discours oral) est l'indice le plus sûr de la nature appositive d'une relative, l'inverse n'étant en revanche pas vrai » (J.C. Khalifa, 1999 : 8). En effet, comme le remarque M. Grevisse dans le cas où l'antécédent est « parfaitement délimité par lui-même, la pause et la virgule ne sont pas indispensables pour la bonne compréhension du texte » (M. Grevisse, 2008 : 1433). On voit donc que les virgules, quoiqu'elles puissent parfois suggérer la bonne interprétation de la relative, ne sont pas des indices fiables dans toutes les situations.

En ce qui concerne l'article français, certains linguistes on vu (de façon exagérée certainement), un rapport de corrélation entre la relative restrictive et le caractère indéfini sans la relative du syntagme nominal constituant l'antécédent d'un côté et la relative appositive et le caractère défini de l'antécédent de l'autre (cf. C. Smith, 1964). Dans la langue polonaise, l'identification du rôle de la relative est parfois plus compliquée, étant donné que c'est une langue sans articles. Les substituts de ceux-ci peuvent être soit les pronoms démonstratifs ou possessifs soit le pronom indéfini *jakiś* mais en général, dans les phrases polonaises il n'y a pas de signes formels évidents permettant de présumer le fonctionnement restrictif ou apposatif de la relative.

R. Grzegorczykowa souligne toutefois que, dans la pratique langagière, les deux types des propositions relatives ne se différencient pas de façon très nette et c'est cette observation qui nous servira de point de repère pour notre analyse.

L'une des raisons qui nous a poussés à prendre part dans cette discussion, entamée il y a bien longtemps, étaient les exercices faits par différents élèves et étudiants qui avaient à préciser le type des propositions relatives dans les phrases isolées. Tâche aussi inappropriée que saugrenue car sans connaître le contexte dans lequel les phrases ont été utilisées, il n'est presque pas possible de reconnaître le type de la relative. Analysons quelques exemples, pour voir le problème de plus près.

- (12) *Ce n'est pas le cas avec des enfants. Je me rappelle quand ma fille avait six ou sept ans, je tentais d'éveiller sa conscience des sons. Je lui disais que certaines hauteurs sont très aiguës, pointant ma main vers le haut. Ensuite, en lui demandant de me décrire les sons aigus, elle disait « petit » en pointant sa main vers le bas. Pourquoi ? Parce que les enfants, qui sont petits, ont de petites voix aiguës alors que les adultes, plus grands, ont de grosses voix graves. Ainsi, il n'est pas nécessaire de représenter la hauteur d'un son*

par une hauteur physique, avec les directions de « haut » et de « bas ». Cette représentation lie assurément la musique et l'espace, mais reste totalement artificielle et arbitraire.

<http://id.erudit.org/revue/circuit/1994/v5/n2/902104ar.pdf> (page consultée le 3 mars 2012)

- (13) *Pour les enfants qui sont petits (de 2—3 à 6 ans), ne rentrez pas dans les détails mais dites seulement l'essentiel. Vers 7, 8 ans expliquez un peu plus de choses. Et vers 10, 11 ans, vous pouvez rentrer dans les détails.*

http://d1.islamhouse.com/data/fr/ih_books/chain/fr-Ramadan_enfants/fr-Islamhouse_Ramadan_Enfant_3.pdf (page consultée le 3 mars 2012)

Dans les exemples ci-dessus, on a apparemment affaire à la même proposition relative — apparemment, parce que c'est l'intonation et la ponctuation qui font la différence. Ainsi, dans l'exemple (12), la relative devrait être traitée comme un commentaire illustrant la façon de percevoir les sons par les enfants. Il serait donc possible de la remplacer par p.ex. une proposition de cause du type : *les enfants, puisqu'ils sont petits, ont de petites voix aiguës* ou bien la supprimer tout simplement sans que l'extension du terme *enfants* soit modifiée. Il n'en va pas de même dans l'exemple (13) où la relative réduit l'extension de l'antécédent *enfants*, en ne faisant recours qu'à ceux qui n'ont pas plus de six ans.

Les exemples présentés ne constituent évidemment pas des cas isolés, il y en a beaucoup d'autres où seul le contexte d'énonciation permet de décider de la fonction (restrictive ou appositive) de la proposition relative, p.ex. :

- (14) *Mes enfants ont invité leurs copains (,) qui étudient à la faculté.*
 (15) *Cette maison (,) qui me vient de mes grands-parents (,) est en très mauvais état.*

Dans ces exemples, les relatives peuvent être restrictives, si on les traite comme éléments qui restreignent l'extension des syntagmes nominaux auxquels elles se rapportent, et qui sont par conséquent, nécessaires pour la détermination de l'objet dont on parle ou bien appositives, si cet objet est connu de tous les participants de la communication soit du précédent contexte linguistique soit de la situation et la relative fonctionne dans ce cas-là juste comme une information ajoutée, décrivant l'objet déjà déterminé.

Certes, l'une de ces fonctions paraît toujours plus probable, plus prototypique que l'autre — dans les phrases mentionnées ci-dessus, c'est la fonction appositive qu'on envisage en premier lieu, vu que l'antécédent est dans les deux cas une description définie. Il n'empêche qu'elles fonctionnent également comme restrictives dans d'autres situations.

Le phénomène observé est parfaitement transposable en polonais qui, de façon prototypique tient compte du caractère apposatif des relatives mentionnées. Ainsi, dans les exemples analogues :

- (16) *Moje dzieci zaprosiły swoich kolegów, którzy studiują na uczelni.*
 (17) *Ten dom, który otrzymałem po dziadkach, jest już w bardzo złym stanie.*

les relatives seront qualifiées plus fréquemment et plus probablement d'appositives, en tant que celles qui fournissent des explications supplémentaires à propos des objets indiqués par le contexte situationnel. Il est pourtant tout à fait possible d'imaginer une situation où l'émetteur voudrait identifier les antécédents, en limitant leurs extensions juste aux copains qui étudient à la faculté ou à la maison qu'il avait héritée de ses grands-parents.

L'identification des relatives appositives peut être parfois facilitée et suggérée par le sens de l'antécédent. S. Karolak (2007 : 219) dit que les propositions relatives associées aux pronoms personnels, noms propres et descriptions définies peuvent fonctionner seulement comme appositives. Si l'on considère les exemples du type de ceux proposés par S. Karolak :

- (18) *Toi, qui avais toujours raison, cette fois tu te trompes.*
 (19) *Ty, który zawsze miałeś rację, tym razem się mylisz.*
 (20) *Dieu qui est invisible a créé le monde qui est visible.*
 (21) *Bóg, który jest niewidzialny, stworzył widzialny świat.*

la fonction appositive des relatives s'impose effectivement, étant donné que l'expression déictique *toi*, indiquant la personne à laquelle on s'adresse ainsi que le substantif *Dieu* — écrit en majuscules, évoquant ainsi l'être suprême et unique, le créateur de la Terre, ne suscitent aucune ambiguïté, leur compréhension correcte émergeant clairement et directement de la communication car l'interprétation la plus naturelle, mais pas absolument obligatoire, est celle d'une relative appositive. Par conséquent, on n'a pas besoin de réduire l'extension de ces deux antécédents, puisque leurs concepts se ramènent, dans cette interprétation la plus naturelle, chacun à un seul objet.

Il faut pourtant remarquer que si l'interprétation appositive de ces deux propositions relatives est la plus probable (la plus prototypique), leur fonctionnement restrictif n'est pas exclu si p.ex. au cours d'une conversation antérieure, on parlait à de nombreuses personnes, dont seulement une avait toujours raison ou bien il était question de plusieurs dieux, parmi lesquels seulement un est invisible.

L'observation de S. Karolak s'applique certainement à la plupart des phrases de ce type, où l'interprétation appositive des propositions relatives est privilégiée sinon la seule possible. Il se peut toutefois que malgré l'emploi d'un nom propre ou d'une description définie, la relative fonctionne comme restrictive, permettant de préciser de quel objet concret il s'agit. Analysons sous cet angle les phrases suivantes :

- (22) *Monsieur Lefranc qui est horloger habite près de chez moi.*
 (23) *Pan Kowalski, który jest zegarmistrzem, mieszka niedaleko mnie.*

- (24) *Jean a rencontré Sophie qu'il avait tant aimée pendant plus de 20 ans.*
- (25) *Jan spotkał Zosię, która tak bardzo kochał przez ponad 20 lat.*
- (26) *Ma femme qui est américaine n'aime pas la cuisine française.*
- (27) *Moja żona, która jest Amerykanką, nie lubi kuchni francuskiej.*
- (28) *Ma fille aime beaucoup ce chanteur dont on parle tellement en ce moment.*
- (29) *Moja córka bardzo lubi tego piosenkarza, o którym się tyle obecnie mówi.*

Il semble évident que la plupart des personnes interrogées sur la fonction des relatives contenues dans les phrases ci-dessus, indiquerait sans doute la fonction appositive selon la règle d'emploi prototypique de cette relative, d'après laquelle « dans ce cas, c'est le substantif — ou le groupe nominal — antécédent qui déterminerait en réalité la relative appositive en permettant de rapporter celle-ci à un objet déjà pratiquement identifié [...] » (P. Henry, 1975 : 81). Certes, toutes ces personnes auraient bien raison étant donné que dans tous les exemples mentionnés seul l'antécédent, étant soit un nom propre soit une description définie complète, suffit pour identifier l'objet dont il est question. Dans le cas des antécédents appartenant à ces deux catégories, la relative fonctionne prototypiquement comme appositive, ajoutant des informations supplémentaires sur l'objet déjà déterminé. On ne peut pas toutefois contester l'existence de situations dans lesquelles l'intention de l'émetteur est d'identifier avec précision l'antécédent même si celui-ci est déjà apparemment bien indiqué (à l'aide d'un nom propre ou d'une description définie). Ainsi, dans les exemples (22)—(25), celui qui parle peut bien vouloir expliciter (grâce à la relative) de quels *Lefranc*, *Kowalski* ou *Sophie* il parle, en admettant qu'il connaisse plusieurs personnes ainsi nommées. Par conséquent, il veut identifier *Lefranc / Kowalski*, qui habite près de chez lui et qui est horloger, de même que *Sophie* qu'il a rencontrée n'est pas p.ex. sa collègue de travail mais la femme qu'il avait tant aimée.

Il en va de même avec les descriptions définies : dans les phrases présentées ci-dessus, les relatives fonctionnent de façon prototypique comme appositives mais à condition que les informations fournies par les descriptions définies *ma femme* (*moja żona*), *ce chanteur* (*ten piosenkarz*) ainsi que par le contexte situationnel soient suffisantes pour identifier l'objet dont on parle, cette possibilité d'identification expliquant (le plus souvent) l'emploi des adjectifs possessifs ou démonstratifs *ma* (*moja*), *ce* (*tego*). Pourtant, il peut exister des situations où les mêmes antécédents devraient être déterminés de manière plus précise, si seuls le contexte et les renseignements du type *ma femme* (*moja żona*), *ce chanteur* (*ten piosenkarz*) ne permettent pas l'identification des personnes (ou des objets) ainsi caractérisés. Par conséquent, l'antécédent *ma femme* exigerait des indications plus développées dans le cas p.ex. de personnes issues des cultures polygamiques, ce qui contribuerait à distinguer celle parmi les femmes de l'émetteur qui n'aime pas la cuisine française.

Ce chanteur (*ten piosenkarz*) en tant que description définie, impose aussi, au premier abord, le choix de la fonction appositive de la relative surtout quand

le contexte linguistique ou situationnel garantit la complétude des informations nécessaires pour indiquer le référent. À défaut d'une telle intégralité des données informationnelles, il faudrait enrichir la description en question d'explications complémentaires pour que l'auditeur puisse bien déchiffrer de quel chanteur il s'agit.

Il est à remarquer que le contexte d'emploi conditionne la fonction des relatives aussi dans les phrases génériques. On peut dire que dans les cas où l'intention de l'énonciateur est de déterminer l'antécédent, de restreindre son extension, la relative sera restrictive comme p.ex. dans l'exemple cité par S. Karolak (2007 : 219) :

- (30) *Les Alsaciens qui boivent de la bière sont obèses.*
- (31) *Mieszkańcy Alzacji, którzy piją dużo piwa, są otyli.*

Si l'auteur de cet énoncé veut souligner que l'obésité ne touche que ceux des habitants de l'Alsace qui boivent de la bière, la relative remplit la fonction restrictive, réduisant l'ensemble de la collectivité alsacienne à un groupe bien déterminé, ce qui justifie l'absence des virgules à l'écrit et de la pause intonative à l'oral.

Il se peut toutefois qu'au moyen de la relative, le locuteur veut fournir tout simplement l'explication du problème mentionné concernant tous les Alsaciens, ce qui correspondrait à l'emploi appositif de la relative. Ainsi, la phrase serait interprétée de la manière suivante : *Puisque tous les Alsaciens boivent de la bière, ils sont obèses.* Il faut néanmoins remarquer que dans ce cas-là, dans les deux langues on pourrait entendre une pause après l'antécédent *les Alsaciens / Mieszkańcy Alzacji*, la relative étant mise à l'écrit entre les virgules.

- (32) *Mieszkańcy Alzacji, którzy piją dużo piwa, są otyli.*
- (33) *Les Alsaciens, qui boivent de la bière, sont obèses.*

Certes, il y a des exemples où la fonction de la relative ne pose aucun doute, son caractère restrictif ou appositif étant imposé pour la compréhension correcte de la phrase, ce qu'on peut illustrer à l'aide p.ex. des cas suivants :

- (34) *L'homme qui travaille échappe à l'ennui.* (M. Grevisse, 1977b : 290)
- (35) *La foi qui n'agit point est une foi morte.* (M. Grevisse, 1969 : 273)
- (36) *Les leçons que nous donne l'expérience sont plus profitables encore que celles des livres.* (M. Grevisse, 1977a : 368)
- (37) *Paris, qui est la capitale de la France, reçoit chaque jour des milliers de visiteurs du monde entier.*

Il est clair que dans les deux premiers exemples, la suppression de la relative : *L'homme échappe à l'ennui, La foi est une foi morte*, ferait effacer tout le sens requis des phrases citées où il n'est pas question d'un homme ni d'une foi concrets,

qui, dans un contexte situationnel donné pourraient éventuellement être indiqués. Ici, le caractère générique des phrases, où les antécédents *homme*, *foi* renvoient à toute la classe d'objets en question, exige qu'on introduise quelques restrictions, ici en forme de la relative, permettant de préciser un type d'homme et de foi particuliers qui respectivement *échappe à l'ennui* ou *est qualifiée de morte*.

Dans l'exemple (36) la fonction restrictive de la relative est en plus imposée par le comparatif qui établit une différence entre *les leçons que nous donne l'expérience* et *les leçons des livres*. Par conséquent, la présence de la relative est nécessaire du point de vue de cette distinction.

La phrase (37) par contre, exige (le plus souvent) l'interprétation appositive de la relative puisque l'antécédent *Paris*, qui de façon prototypique fait penser à la capitale de la France (même s'il y en a peut être d'autres, p.ex. en Pologne), constitue à lui seul une désignation complète. Le caractère appositif de cette relative est d'ailleurs souligné par la présence des virgules, sans lesquelles la relative servirait à identifier ce Paris qui est la capitale de la France et non pas celui qui se trouve p.ex. dans la région de Gniezno.

Vu que les exemples présentés jusqu'ici n'ont pris en compte que les antécédents constitués de noms propres ou de descriptions définies, il faudrait voir encore si le fonctionnement des relatives dépend aussi du contexte, dans le cas des antécédents indéfinis. Analysons à cet égard quelques exemples¹ :

- (38) *Un livre qui nous instruit est un bon livre.* (M. Grevisse, 2005 : 368)
- (39) *Książka, która uczy, jest dobrą książką.*
- (40) *Est-il un homme qui puisse se vanter ?* (M. Grevisse, 2005 : 369)
- (41) *Czy on jest człowiekiem, który mógłby się chwalić?*
- (42) *Je cherche un médecin qui puisse me guérir ?* (M. Grevisse, A. Goosse, 1995 : 356)
- (43) *Szukam lekarza, który mógłby mnie wyleczyć.*
- (44) *Viens chez moi! J'ai un grand balcon d'où nous verrons très bien les feux d'artifice.*
- (45) *Przyjdź do mnie! Mam duży balkon, z którego bardzo dobrze będziemy mogli zobaczyć sztuczne ognie.*
- (46) *Patrick a une superbe chaîne stéréo dont il est très fier.*
- (47) *Patryk ma świetną wieżę stereo, z której jest bardzo dumny.*

D'après les exemples présentés ci-dessus, on peut constater que la question des relatives à antécédent indéfini pose le plus de problèmes car elle est la plus brouillée et complexe.

¹ Exemples français — <http://share.dscola.it/gadda/francesc/Lists/Announcements/Attachments/78/corrig%C3%A9%20exercices%20PRONOMS%20RELATIFS.doc> (page consultée le 5 mars 2012).

Il paraît que la fonction restrictive de la relative se voit le plus nettement dans les phrases (38)–(43), qui, dépourvues des relatives, seraient incorrectes (38, 39) ou ne transmettraient pas le sens voulu (40)–(43). Ainsi, dire : *un livre est un bon livre*, sans préciser de quel type particulier de livre il s'agit, serait inacceptable ni du point de vue sémantique ni grammatical.

Dans l'exemple (40, 41), le locuteur ne veut pas savoir si un certain X est un homme dans le sens d'un être humain ou d'une personne de sexe masculin *Est-il un homme*? Sa question porte de façon claire, sur la nature de l'homme concerné permettant de le classifier dans une catégorie moins nombreuse que la classe de tous les gens en général.

Il en est ainsi avec l'exemple (42, 43), où la relative précise quel médecin cherche l'énonciateur, celui-ci ayant apparemment subi préalablement quelques traitements médicaux qui avaient échoué.

Il faut remarquer que dans toutes ces situations la relative restreint l'extension de l'antécédent non pas à un seul objet concret (d'où l'emploi de l'article indéfini en français) mais à un certain type d'objets, ici *livres*, *hommes*, *médecins*, se distinguant par quelques traits spécifiques qui les définissent plus ou moins.

Dans les phrases (44, 45), c'est l'intonation (marquée ou non) qui pourrait indiquer la fonction de la relative. Si donc le locuteur fait une pause après l'expression *grand balcon*, on sait que l'information qu'il ajoute après n'est qu'une caractéristique supplémentaire, ce qui fait que la relative fonctionne comme appositive. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité de posséder plusieurs balcons par l'énonciateur, qui, au moyen de la relative, pourrait préciser de quel balcon il parle.

Quant aux exemples (46, 47), on penche en général pour la fonction appositive de la relative, qu'on traite plutôt comme une opinion ajoutée à propos de l'objet en question et non pas comme une identifiacion, ce qui ne serait pourtant pas impossible.

D'après ce que nous avons présenté dans notre analyse, on peut bien voir que le fonctionnement de la relative, employée dans une phrase donnée, ressort le plus souvent du contexte dans lequel la phrase a été énoncée. Pour cette raison, on ne devrait pas analyser les phrases en dehors de leur contexte d'emploi, autrement la fonction de la relative serait soumise à des critères de prototypicalité selon lesquels les antécédents qui appartiennent à la catégorie des noms propres, des pronoms personnels ou des descriptions définies, entraînent la fonction appositive de la proposition relative, indiquant que les locuteurs savent bien de quel objet ils parlent. En admettant pourtant que de telles situations ne sont pas habituelles, c'est le contexte qui devient le critère le plus fiable du point de vue de l'identification de la fonction des relatives. En effet, il faut toujours tenir compte de l'objectif visé, qui peut être soit la restriction de l'extension de l'antécédent, permettant d'aider à identifier l'objet ou le type d'objet dont on parle, soit la volonté de décrire l'objet déjà déterminé. Il est donc nécessaire de savoir distinguer l'identification de l'attribution, chacune

de ces opérations linguistiques trouvant un reflet dans un fonctionnement différent de la relative. Il faut en même temps souligner que l'identification typique, permettant d'indiquer seulement un objet concret est le cas extrême de la relative restrictive, qui le plus souvent, limite l'extension à un type d'objet.

Pour conclure, on peut constater que pour parler de la fonction des relatives, il faut tenir compte de trois situations possibles :

- 1) la relative ne peut avoir qu'une seule interprétation, indépendamment du contexte, ce qui est une situation assez rare,
- 2) la relative peut être considérée comme restrictive ou appositive en fonction du contexte,
- 3) la relative peut être considérée comme restrictive ou appositive en fonction du contexte mais l'une de ces fonctions est plus probable que l'autre.

Par conséquent, vu une dépendance contextuelle considérable de la manière d'interpréter les propositions relatives, « on ne peut parler que du fonctionnement déterminatif ou appositif d'une relative et non parler d'une relative comme étant en soi déterminative ou appositive » (P. Henry, 1975 : 97 ; cf. aussi R. Loock, 2010). Compte tenu de ce qui précède il serait peut être utile et raisonnable d'abandonner une interprétation trop stricte de cette dichotomie omniprésente et de favoriser une approche orientée contexte.

Références

- Gaillard B., Colignon J.P., 2005 : *Toute la grammaire*. Paris, Éditions Albin Michel.
- Grevisse M., 1969 : *Cours d'analyse grammaticale. Livre du Maître*. Bruxelles, Éditions De Boeck Duculot.
- Grevisse M., 1977a : *Nouveaux exercices de français. Livre du Maître*. Bruxelles, Éditions De Boeck Duculot.
- Grevisse M., 1977b : *Nouveaux exercices de français*. Bruxelles, Éditions De Boeck Du-culot.
- Grevisse M., 2003 : *Cours d'analyse grammaticale*. 7^e édition. Bruxelles, De Boeck & Larcier s.a.
- Grevisse M., 2005 : *Corrigé des exercices de grammaire française*. Bruxelles, De Boeck Duculot.
- Grevisse M., Goosse A., 1995 : *Nouvelle grammaire française*. 3^e édition. Bruxelles, De Boeck & Larcier s.a.
- Grevisse M., Goosse A., 2008 : *Le bon usage*. 14^e édition. Bruxelles, Éditions De Boeck Université.
- Grzegorczykowa R., 2011: *Wykłady z polskiej składni*. Warszawa, Wydawnictwo Naukowe PWN.
- Henry P., 1975 : «Constructions relatives et articulations discursives». *Languages*, 37, 81—98.

- Karolak S., 2007: *Składnia francuska o podstawach semantycznych*. Kraków, Collegium Columbinum.
- Khalifa J.C., 1999 : «À propos des relatives appositives. Syntaxe, sémantique, pragmatique». *Anglophonie*, 6, 7—29.
- Kleiber G., 1987: «Relatives restrictives / relatives appositives : dépassement(s) autorisé(s)». *Languages*, 88, 41—63.
- Loock R., 2010 : «Pour (enfin ?) en finir avec les deux types de relatives : la linguistique face aux limites de la catégorisation». In : 50° Congrès annuel de la SAES (Lille), 21—23 mai 2010. Lille.
- Smith C., 1964: “Determiners and Relative Clauses in a Generative Grammar of English”. *Language*, 40, 37—52.